

Communiqué de presse – 20 juin 2014

La CCW réclame des engagements clairs du futur gouvernement wallon

La construction wallonne, aujourd’hui malade, peut redevenir un moteur économique, mais réclame des engagements clairs du futur gouvernement wallon, notamment pour lutter contre le dumping social et relancer la construction résidentielle. Voilà, en substance, le message que la CCW vient d’envoyer aux deux partis politiques francophones –le PS et le cdH- qui sont entrés en négociation pour former la nouvelle majorité et rédiger la fameuse déclaration de politique régionale.

Francis Carnoy, directeur général CCW : « *Jusqu’en 2007, la construction a joué un rôle de stimulateur de croissance et pourra encore jouer ce rôle moyennant un contexte incitatif. Mais la construction est aujourd’hui frappée de plein fouet à la fois par le marasme du marché immobilier résidentiel et par l’internationalisation de l’économie, en particulier le dumping social. Pour permettre à la construction de retrouver son rôle-moteur, elle devra bénéficier d’une attention soutenue du gouvernement. A défaut, les destructions d’emploi et les taux record de faillites se poursuivront ».*

La CCW a inscrit comme 1^{ère} priorité la lutte contre le dumping social, et met en avant une série de leviers au niveau régional : intensification des contrôles, clauses sociales, environnementales, sociales, éthiques et linguistiques dans les marchés publics, exigence de l’agrément pour tous les sous-traitants, écartement des prix anormalement bas, maintien de l’accès à la profession (régionalisé), ...

La 2^{ème} priorité de la CCW est le défi démographique, à convertir en levier économique plutôt qu’en fardeau budgétaire. En Wallonie, la production de logements reste très déprimée, à l’inverse des autres régions. La CCW, fermement soutenue par les architectes (l’UWA) et les promoteurs immobiliers (l’UPSI), appelle à lancer de véritables états généraux du logement pour loger tous les nouveaux ménages, en s’appuyant sur trois conditions-phares :

- une fiscalité immobilière incitative, en insistant sur le maintien du bonus logement, qui coûtera moins cher à la Région que la réparation des dégâts que sa mise en cause provoquerait ;
- la rectification du décret CoDT en introduisant l’octroi tacite des permis pour certains types de projets ;
- un moratoire de 4 ans sur les exigences énergétiques dans le logement afin de stabiliser les coûts de construction.

Francis Carnoy, directeur général CCW : « *La CCW réclame aussi une action forte envers le secteur bancaire (qui devra assouplir les conditions d'accès au crédit hypothécaire), le développement de mécanismes de financement alternatif et une politique foncière plus dynamique* ».

Dans le domaine de l'énergie, la CCW recommande le renforcement de l'Alliance Emploi-Environnement (avec l'Écopack) et un soutien maîtrisé aux énergies renouvelables, qui restent des opportunités de croissance pour des PME régionales.

La CCW identifie une série de domaines à réinvestir après des années de sous-investissement : routes (régionales et communales), voie d'eau, transports publics, écoles, bâtiments publics, valorisation de friches, sans oublier le domaine emblématique de la restauration du patrimoine. Il est donc impératif de préserver la capacité d'investissement régionale et locale malgré les nouvelles normes d'endettement et de s'ouvrir aux financements alternatifs et partenariats public/privé qu'il faudra toutefois bien baliser.

En matière d'emploi et de formation, face à la multitude de dispositifs, aides et structures, le transfert de compétences constitue une réelle opportunité de simplification tout en maintenant les budgets tant les besoins sont importants. Les moyens transférés pour la politique des groupes-cibles devraient être affectés à une réduction de charges, tandis que la formation en alternance doit être développée et encouragée.

Parmi les autres priorités de la CCW, citons enfin le renouvellement de l'Accord de branche pour les déchets de construction, et l'optimisation de la gouvernance des marchés publics par les pouvoirs locaux (délais de paiement, simplification administrative, ...).

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Nathalie Bergeret • Directeur communication
T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03 • F 02 545 59 05
nathalie.bergeret@ccw.be